

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL21

présenté par

M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Guillon, M. Houssin, Mme Lechanteux,  
Mme Lelouis, Mme Lorho, M. Ménagé, M. Rambaud et Mme Roullaud

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Supprimer l'alinéa 100.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement s'oppose à l'apparition de nouveaux critères des concours du ministère de l'intérieur tels que le lieu du domicile ou le milieu social des candidats. La sélection doit uniquement être centrée sur les candidats qui ont eu les meilleurs résultats..